



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/70
23 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 — 20 NOVEMBRE 2015

PROPOSITION DE PROJET : TRINITÉ-ET-TOBAGO

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Trinité-et-Tobago

(I) FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale)	64 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2014	26,55 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,0				0,0
HCFC-124					0,1				0,1
HCFC-141b					0,2				0,2
HCFC-142b					0,2				0,2
HCFC-22					26,1				26,1

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	46,1	Point de départ des réductions globales durables :	46,1
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	17,9	Restante :	28,5

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,8	0,0	1,8	0,0	0,0	1,1	8,7
	Financement (\$US)	507 220	0	155 875	0	0	94 600	757 695

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2015	2017	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s. o.	46,1	41,6	41,6	30,0	s. o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s. o.	46,1	39,5	39,5	28,5	s. o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	559 900	198 000	471 833	145 000	88 000	1 462 733
		Coûts d'appui	41 993	14 850	35 387	10 875	6 600	109 705
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	PNUD	Coûts du projet	559 900	198 000	0	0	0	757 900
		Coûts d'appui	41 993	14 850	0	0	0	56 843
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	PNUD	Coûts du projet	0	0	471 833	0	0	471 833
		Coûts d'appui	0	0	35 387	0	0	35 387

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Trinité-et-Tobago, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté à la 75^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 471 833 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 35 387 \$US. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2016 à 2017.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago a déclaré une consommation de 26,6 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC à Trinité-et-Tobago (données de l'article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	881,8	598,10	1 509,39	717,46	473,47	782,9
HCFC-123	0,0	0,00	0,00	1,97	1,27	13,5
HCFC-124	43,0	0,00	1,19	0,00	6,37	23,6
HCFC-141b	40,8	0,00	0,00	0,00	1,36	20,5
HCFC-142b	0,0	20,70	83,98	0,00	3,00	0,0
Total (tm)	965,6	618,80	1 594,56	719,43	485,47	833,7
Tonnes PAO						
HCFC-22	48,5	32,89	83,02	39,46	26,04	43,0
HCFC-123	0,0	0,00	0,00	0,04	0,03	0,3
HCFC-124	0,9	0,00	0,03	0,00	0,14	0,5
HCFC-141b	4,5	0,00	0,00	0,00	0,15	2,2
HCFC-142b	0,0	1,34	5,46	0,00	0,19	0,0
26,55 (tonnes PAO)	53,9	34,24	88,50	39,50	26,55	46,1

3. La consommation de 2014 des HCFC (26,55 tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 est de 42 pour cent inférieure à la consommation de référence (46,1 tonnes PAO), et de 33 pour cent inférieure à la consommation maximale admissible pour 2015 (39,5 tonnes PAO). Les quotas d'importation des HCFC pour 2015 se chiffrent à 39,27 tonnes PAO.

4. Le Secrétariat a indiqué que la consommation de HCFC-22 de 2014 (26,55 tonnes PAO) a chuté de plus de 30 pour cent par rapport à la consommation de 2013. Le PNUD a expliqué que ces réductions étaient attribuables à la mise en œuvre stricte du système de quotas, et au changement dans les modes de consommation vers les réfrigérants sans SAO dans l'équipement de réfrigération et de climatisation. L'utilisation d'hydrocarbures (HC) comme réfrigérants a été largement promue dans le pays, mais ils sont principalement utilisés dans les équipements de réfrigération et climatisation domestiques. L'équipement de climatisation à base de R-290 n'est pas encore disponible; la solution de remplacement la plus couramment utilisée pour le secteur de la climatisation et de la réfrigération est le R-410A. L'augmentation de la consommation en 2012 est attribuable à un stockage en préparation pour la première mesure de contrôle en 2013.

5. En 2014, la consommation de HCFC-141b (qui n'a pas été signalée dans les années précédentes) a été utilisée uniquement pour les applications de rinçage des circuits de réfrigération et aucun HCFC-141b n'a été importé pour le secteur des mousses.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2014 (26,55 tonnes PAO) est conforme à l'Accord avec le Comité exécutif.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

7. Le gouvernement a déclaré des données sectorielles de consommation de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PN pour 2014, ce qui correspond aux données indiquées en vertu de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

8. La réglementation nationale visant le contrôle des importations et exportations de Trinité-et-Tobago pour l'importation des SAO, des mélanges contenant des SAO, et de l'équipement à base de SAO, y compris les HCFC, a été modifiée en 2013 pour inclure les mélanges réfrigérants. Le gouvernement a préparé une interdiction de l'importation des polyols prémélangés contenant du HCFC-141b qui entrera en vigueur en janvier 2016. En outre, une norme d'étiquetage obligatoire pour les contenants de réfrigérants a été finalisée et est en attente d'approbation par le ministère de l'Environnement et des Ressources aquatiques. Le PNUD a indiqué que les normes pour le transport, le stockage et la manipulation des frigorigènes progressent grâce à l'élaboration d'une norme d'étiquetage pour conteneurs réfrigérés. Ces normes portent sur l'utilisation de réfrigérants inflammables et elles ont également été présentées au ministère de l'Environnement et des Ressources aquatiques pour approbation.

9. Au total, 75 agents des douanes et six membres du Bureau de normalisation (TTBS) ont été formés, et trois identificateurs de réfrigérants ont été achetés et distribués aux agents des douanes.

Secteur de l'entretien en réfrigération

10. L'unité nationale de l'ozone (UNO) a organisé des ateliers de formation pour 250 techniciens sur les bonnes pratiques de réfrigération, en mettant l'accent sur l'utilisation sécuritaire des réfrigérants à base de HC. Deux cents trousseaux d'équipements composés de 170 ensembles d'outils (y compris les détecteurs de fuite d'hydrocarbures) et 30 appareils de récupération et de recyclage ont été achetés et distribués parmi les techniciens. En ce qui concerne la certification des techniciens, un consultant juridique a été engagé pour la révision du cadre législatif national qui servirait de base pour la certification nationale des techniciens.

Secteur des mousses

11. L'approbation de la phase I du PGEH comprenait des projets d'investissement pour l'élimination de 2,6 tonnes PAO (23,3 tm) de HCFC-141b utilisé par cinq entreprises de mousse. Une entreprise (Vetter Boxes) aurait achevé sa conversion vers le formiate de méthyle (FM), éliminant ainsi 0,9 tonne PAO (7,8 tm) de HCFC-141b.

12. Le Secrétariat a indiqué que des cinq entreprises à convertir, une seule conversion est terminée. Le PNUD a expliqué que les quatre entreprises restantes sont à diverses étapes de mise en œuvre; trois ont signé des accords en 2014, tandis que l'autre a signé des accords au début de 2015. Une entreprise (Ice Con) a achevé l'évaluation technique de la ligne de production et des spécifications qui faciliteront sa conversion vers le FM. Trois entreprises ont continué à travailler à l'optimisation de systèmes basés sur leurs produits spécifiques. Il est prévu que la majeure partie de la conversion sera effectuée d'ici la fin de

2015, et que les entreprises restantes devraient être entièrement converties au FM d'ici la mi-2016. Actuellement, les entreprises utilisent les stocks importés au cours des années précédentes (2011).

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

13. La mise en œuvre et le suivi du projet ont été faits par l'UNO qui est responsable de l'interaction avec les parties prenantes et de la diffusion de l'information. Plusieurs activités de sensibilisation ont été mises en œuvre (par exemple, 2 000 brochures et dépliants sur le Protocole de Montréal et le remplacement des HCFC, des avis concernant les quotas et les interdictions et de l'information trimestrielle sur les questions liées aux HC ont été publiés dans les médias).

Niveau de décaissement

14. En septembre 2015, sur les 757 900 \$US déjà approuvés, un montant de 318 354 \$US avait été décaissé pour le PNUD. Le solde s'élevant à 439 366 \$US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de Trinité-et-Tobago (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	559 900	257 734	198 000	60 800	757 900	318 534
Taux de décaissement (%)	46		31		42	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

15. La troisième tranche de la phase I du PGEH se déroulera en 2016 et 2017 et les activités suivantes seront mises en œuvre :

- a) Développer et mettre en œuvre un système de permis et de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation; des normes de sécurité pour le transport, la manipulation et le stockage des frigorigènes; des mécanismes d'élimination des frigorigènes à base de HCFC et de l'équipement à base de HCF importés illégalement; et le contrôle de la vente de matériel utilisant plus de 5 tonnes de HCFC (27 000 \$US);
- b) Achèvement de la conversion dans quatre entreprises du secteur des mousses (soldes des tranches précédentes);
- c) Formation et renforcement des capacités pour 200 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien, acquisition de 20 appareils de récupération et de recyclage supplémentaires et d'outils d'entretien; et achèvement de cinq projets pilotes de modernisation de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de HCFC-22 de taille moyenne vers des solutions de remplacement à faible PRG et ininflammables (403 833 \$US);
- d) Activités de sensibilisation, y compris la production de 1 000 dépliants sur l'élimination des HCFC et les solutions de remplacement; trois ateliers, des avis publics et des conférences dans les écoles pour diffuser des informations sur les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal (17 000 \$US); et
- e) Gestion, coordination et surveillance du projet (24 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Secteur de l'entretien en réfrigération

16. Le Secrétariat a remis en question l'utilisation de réfrigérants à base de HC dans les activités du secteur de l'entretien en tenant compte des décisions 72/17¹ et 73/34² du Comité exécutif sur les activités de modernisation. Le PNUD a expliqué qu'il y a une forte tendance axée sur l'utilisation de HC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le gouvernement a noté le manque de connaissances sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes; par conséquent, ces sujets ont été inclus dans le programme de formation sur les bonnes pratiques. Le gouvernement est pleinement conscient des décisions du Comité exécutif et a réaffirmé que la formation met l'accent sur l'entretien de nouveaux équipements à base de HC et non pas sur la modernisation utilisant des HC. Le PNUD a insisté pour que tous les thèmes concernant les bonnes pratiques d'entretien de réfrigération, y compris ceux portant sur les équipements utilisant d'autres frigorigènes (c.-à-d. R-410A et HFC-134a), soient traités dans le programme de formation avec la même importance. Onze centres de formation (écoles techniques) sont en construction et seront outillés de cours pour les formateurs. La capacité de ces centres de formation assurera la viabilité à long terme des programmes de formation.

Secteur des mousses

17. En expliquant les retards dans la conversion des entreprises de fabrication de mousse, le PNUD a indiqué que ceux-ci sont attribuables au temps additionnel nécessaire pour l'optimisation du système. De plus, la conversion de la société de formulation au Mexique (à partir de laquelle les systèmes de mousse seraient pris en charge) était en attente de recevoir un approvisionnement régulier de la solution de remplacement. Avec l'achèvement de la conversion de la société de formulation au Mexique, les fabricants de mousse restants dans le pays seraient convertis d'ici mi-2016.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

18. Une activité de la troisième tranche consistait en un projet pilote visant la modernisation de l'équipement. En expliquant comment ces activités tiennent compte des décisions du Comité exécutif sur les activités de modernisation³, le PNUD a indiqué que le gouvernement n'a pas l'intention de moderniser l'équipement utilisant des frigorigènes inflammables. Au niveau de l'utilisateur final, les solutions de remplacement aux réfrigérants étudiées sont des mélanges (c.-à-d., R-438A, R-427A, R-422A, R-404A et R-407C) qui sont facilement disponibles commercialement. Les critères pour les utilisateurs finaux spécifiques seront décidés à la suite de consultations avec le secteur privé, mais porteront principalement sur l'équipement de réfrigération et climatisation de taille moyenne dans des secteurs importants (c.-à-d., écoles, hôpitaux et supermarchés).

¹ À inclure dans l'approbation du PGEH, des tranches, projets ou activités qui ont proposé la modernisation de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de HCFC avec des réfrigérants inflammables ou toxiques, que le Comité exécutif note que si le pays décide de participer à la modernisation de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de HCFC avec des réfrigérants inflammables ou toxiques, et aux activités d'entretien associées, il déclare comprendre et assumer les responsabilités et les risques afférents.

² Si un pays devait décider, après avoir tenu compte de la décision 72/17, de procéder à des modernisations qui utiliseront des substances inflammables dans l'équipement conçu à l'origine pour les substances ininflammables, celles-ci devraient être faites seulement en conformité avec les normes et protocoles pertinents.

³ Décision 72/17 et 73/34.

19. Le PNUD a également expliqué que certains réfrigérants inflammables (c.-à-d., HC et mélanges à base de HC) seront testés en laboratoire pour une utilisation dans la modernisation des équipements afin d'en évaluer les coûts, le rendement et l'efficacité énergétique, ainsi que les risques associés à leur utilisation et la façon dont ils pourraient être contrôlés afin d'en minimiser les risques pour les utilisateurs et les consommateurs. Le PNUD est également au courant qu'aucune conversion à réfrigérants inflammables ne sera effectuée dans le cadre de la phase I jusqu'à ce que les normes nécessaires soient en vigueur.

Conclusion

20. Le Secrétariat a indiqué que la mise en œuvre globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH se déroule comme prévu. Le système de permis et de quotas d'importation du pays est opérationnel et permettra des réductions de la consommation conformes au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. La conversion de l'une des cinq entreprises de fabrication de mousse a été achevée en 2015, entraînant une élimination de 7,8 tm (0,86 tonne PAO) de HCFC-141b; les quatre entreprises restantes devraient achever leur conversion d'ici mi-2016, permettant au pays de respecter l'objectif d'élimination globale de 23,3 tm (2,56 tonnes PAO) dans ce secteur. Une fois ces entreprises converties, le gouvernement fera respecter l'interdiction des importations des polyols prémélangés contenant du HCFC-141b d'ici janvier 2016. Les activités dans le secteur de l'entretien sont également en progression et elles sont menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination du HCFC (PGEH) à Trinité-et-Tobago, et recommande l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH à Trinité-et-Tobago et le plan de mise en œuvre pour la tranche de 2016-2017 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que Trinité-et-Tobago a convenu de procéder aux activités de modernisation et d'entretien associées aux réfrigérants inflammables ou toxiques utilisés avec du matériel de climatisation et de réfrigération initialement conçu pour des substances ininflammables, il agira de manière à assumer toutes les responsabilités afférentes et uniquement en conformité avec les normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	417 833	35 387	PNUD